



## FICHE D'INSCRIPTION AU SELF - ANNEE 2023-2024 MATERNELLE/PRIMAIRE

à retourner impérativement avant le vendredi 11/08/2023

<u>Joindre</u> :										
- un chèque (	<u>minimum 50 €</u> ) qui ser	a encai	ssé le lun	di 4 se	eptembre	e 2023				
NOM :										
PRENOM:										
CLASSE : (ex : MS, CP	, etc)	•••••			••••••	•••••	•••••		•••••	
<u>REGIME</u> :	Demi-pension	·				J		1 j		
	Lundi □ Marc	di 🗆	Jeudi		Vend	redi				
Nous	s indiquer la da	te du	1 <sup>er</sup> re	pas	de vo	tre e	nfant	:	······································	• • • •
L'inscription	ı est définitive pour	<u>l'anné</u>	e sans po	ssibilit	té de per	mutatio	<u>on</u> .			
Rappel: le re	pas pris un jour non a	utorisé	est déco	mpté <u>:</u>	à 8,30 €					
N.B: Toute	carte perdue ou <u>détéri</u>	<u>iorée</u> se	ra rempla	acée a	u prix de	e <u>10 €</u> .				
Les frais de f	<b>fonctionnement</b> ne se	ont <u>pas</u>	rembou	rsable	<u>es</u> .					
Alele										
ATTENTIO	<u>N</u> :									

- Votre enfant ne pourra manger au self <u>dès le lundi 4 septembre</u> que si le document ci-dessus nous est bien parvenu <u>dès que possible et jusqu'au vendredi 11 août 2023 au plus tard</u> (<u>établir une fiche et un chèque pour chaque enfant, préciser «SELF » sur l'enveloppe)</u>. Un repas exceptionnel, non commandé 48 heures à l'avance, sera facturé 8,30 €uros. Il en sera de même si le solde de votre enfant est négatif. <u>Aucune dérogation possible</u>.
- Les cartes des enfants seront conservées par la personne responsable de la cantine.